

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 janvier 2018</b>	<b>N° 2018-4</b>

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 26 janvier 2018</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b><i>N° 2018-4</i></b>

---

**Mois de l'économie sociale et solidaire 2017 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a organisé le 23 novembre 2017, sa 9ème édition du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire, dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) 2017 afin :

- de promouvoir l'ESS sur la Métropole, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables ;
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel ;
- de faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire ;
- d'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'ESS.

Ce concours était ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création sur le territoire métropolitain, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS. Ces porteurs de projet devaient répondre à un besoin peu ou pas satisfait au sein de la Métropole afin de déboucher sur la création d'emplois.

L'appel à candidatures s'est déroulé du 10 août au 29 octobre 2017 via des informations par mailing et sur le site internet dédié.

Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs.

Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, par exemple :

- la consommation responsable, équitable et solidaire, les circuits courts d'alimentation et de distribution,
- l'éco-construction, l'urbanisme, l'habitat durable, la sobriété énergétique,
- les déplacements et les mobilités alternatives,
- le réemploi, l'économie circulaire,
- les services aux personnes, les activités de proximité,
- la solidarité et l'action sociale, la lutte contre les exclusions,

- la lutte contre toutes les discriminations, la parité femme/homme,
- la médiation culturelle, l'économie créative.

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et des partenaires, s'est réuni le novembre 2017 afin d'examiner les candidatures et de choisir les lauréats 2017.

16

Les partenaires du prix 2017 sont au nombre de 10, répartis en fonction de catégories de prestation :

- dans la catégorie « Communication », les partenaires 2017 sont la Société coopérative et participative O'Tempora (prestataire en communication), l'association Les amis de RIG (radio associative locale), et l'association Equitacom (prestataire en communication équitable et responsable),
- dans la catégorie « Responsabilité environnementale », les partenaires sont Citiz (prestataire coopératif d'autopartage), le Centre de ressource d'écologie pédagogique d'Aquitaine – CREPAQ (prestataire d'expertises et études environnementales), et Elise Atlantique (prestataire de collecte et de tri des déchets papiers),
- dans la catégorie « Finance, conseil et formation », les partenaires sont Aquitaine active (structure d'accompagnement par la finance solidaire), le Crédit mutuel du Sud-ouest (établissement bancaire mutualiste), Auda via formation (prestataire de formations) et l'INEA (ancien GARIE) nouveau réseau de la Nouvelle-Aquitaine pour l'insertion par l'activité économique, pour ses actions dans la promotion, l'accompagnement et le développement de l'insertion.

Les 30 dossiers enregistrés pour l'édition 2017 ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

- le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,
- la gouvernance de la structure : le mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, la prise en compte des besoins du public cible du projet et de son implication, la qualité des partenariats avec d'autres organismes,
- la viabilité économique et développement de la structure : le potentiel de développement et les dispositions prises pour assurer la continuité du projet, l'équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), la procédure d'évaluation proposée,
- la réponse aux enjeux du territoire métropolitain : la création d'emplois, la protection de l'environnement, la lutte contre les exclusions, l'insertion des publics en difficulté, ou la réponse à des besoins non satisfaits sur le territoire.

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2017 sont :

- **l'association Les bons plants** pour la mise en place d'un jardin en permaculture, à gestion collaborative et intergénérationnelle, qui permettra la création d'un emploi, en partie grâce à la vente de paniers de légumes biologiques à prix réduits.
- **L'entreprise Marie-Ange et Flory** pour son projet de création d'une micro-entreprise répondant aux spécificités et aux handicaps des personnes âgées en leur proposant des vêtements adaptés aux handicaps et redonnant toute sa dignité à la personne.
- **L'entreprise la Table de Cana** pour son objectif de former 12 femmes, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, au métier de cuisinier en s'appuyant sur une formation de niveau CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) avec des stages d'excellence chez des chefs renommés de Bordeaux et un accompagnement social renforcé.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat remporte un prix d'une valeur de 5 000 €, utilisable pour des produits et services proposés par les partenaires du prix, à choisir en fonction des besoins de la structure lauréate.

Cette aide a pour but de favoriser l'esprit de coopération, les échanges de biens et de liens entre les lauréats et les partenaires, qui sont issus majoritairement de l'ESS.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2,

**VU** le projet d'acte d'engagement des lauréats 2017 pour l'utilisation du prix,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la décision du jury de sélection réuni le 16 novembre 2017, d'attribuer le prix coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire 2017 de Bordeaux Métropole à l'association Les bons plants, l'entreprise Marie-Ange et Flory et l'entreprise la Table de Cana

## **DECIDE**

**Article 1 :** l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association Les bons plants pour son projet de mise en place d'un jardin en permaculture, à gestion collaborative et intergénérationnelle, permettant la création d'un emploi, en partie grâce à la vente de paniers de légumes biologiques à prix réduits. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des 10 partenaires du prix coup de cœur 2017 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 23 novembre 2019.

**Article 2 :** l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'entreprise Marie-Ange et Flory pour son projet de création d'une micro-entreprise répondant aux spécificités et aux handicaps des personnes âgées en leur proposant des vêtements adaptés aux handicaps et redonnant toute sa dignité à la personne. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des 10 partenaires du prix coup de cœur 2017 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 23 novembre 2019.

**Article 3 :** l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'entreprise la Table de Cana pour son objectif de former 12 femmes, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, au métier de cuisinier en s'appuyant sur une formation de niveau CAP avec des stages d'excellence chez des chefs renommés de Bordeaux et un accompagnement social renforcé. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des 10 partenaires du prix coup de cœur 2017 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 23 novembre 2019.

**Article 4 :** la dépense sera imputée sur le budget principal 2018, chapitre 67, article 6713, fonction 61, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 FÉVRIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>9 FÉVRIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---